



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

1 – Commande publique

OBJET

N° 2024-170

COLAS FRANCE

Aménagement Urbanway

Rue de Genève

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique, et en particulier ses articles L2123-1 et R2123-1 ;

VU les délibérations du Conseil municipal n°2023-32 du 11 février 2023 et n°2024-49 du 08 juillet 2024 donnant délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget 2024,

VU le marché n° 2023022 – Lot 1

VU l'engagement en fonctionnement N° VT240011,

VU l'offre commerciale transmise par l'entreprise, COLAS FRANCE, 130 avenue de la Roche Parnale, 74130 Bonneville.

Considérant la nécessité de réaménagement du trottoir devant le projet Urbanway sur la rue de Genève,

DÉCIDE

ARTICLE 1 – D'ACCEPTER l'offre commerciale de l'entreprise COLAS FRANCE et de signer le bon de commande.

ARTICLE 2 – DIT que le montant de cette prestation s'élève à la somme de 35 793,05 € HT soit 42 951,66 € TTC.

ARTICLE 3 – DIT que les crédits sont prévus à cet effet, n°845/2315/183.

ARTICLE 4 – Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 – La présente décision peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél: 04 76 42 90 00 Courriel: greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT à GAILLARD, le 05 décembre 2024

Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 05/12/24

de sa mise en ligne le : 05/12/24

de sa notification le : 05/12/24

Le Maire,
Antoine BLOUIN

